

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 27 février 2025

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

N° 5

Plan d'équipement 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

Membres de droit

- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.
Suppléants : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

Le plan d'équipement 2025 (PE 2025) recense les investissements envisagés dans les domaines du parc roulant, de l'habillement, des matériels, du mobilier et de l'immobilier, ainsi que pour ce qui tient de l'informatique administrative et des transmissions. Les travaux de constructions ou d'extensions sont pris en charge par le service unifié patrimoine immobilier (SUPI) ainsi que pour certaines opérations (Crouël, Viverols) par les services du SDIS 63.

Le document 2025 intègre le plan pluriannuel d'investissement du SDIS 63 annexé à la convention financière. Il prend également en compte les recommandations du prochain SDACR.

Il a pour principaux objectifs de :

- Rajeunir, moderniser et optimiser le nombre d'engins par des moyens polyvalents ;
- Répondre aux évolutions des risques et du contexte opérationnel ;
 - Ainsi en 2025, orienter les achats vers des moyens hors chemin (Camion-citerne feux de forêts, véhicule léger hors route) permettant la lutte contre les incendies de végétaux avec le concours de l'état dans le cadre du pacte capacitaire.
- Poursuivre les efforts en matière de polyvalence des engins ;
- Sécuriser les intervenants dans leurs déplacements en diminuant fortement le nombre de remorque.

En 2023 et 2024, le SDIS 63 s'est engagé dans la demande et la validation de subventions relatives à certains investissements (Pacte capacitaire, fonds vert...). Pour 2024, les subventions accordées par l'Etat représentent un montant de 40 168 € pour la subvention Fonds Vert et 238 805 € pour le pacte capacitaire. Cet apport financier sera aussi sollicité en 2025. De fait, la quantité des moyens évoqués dans le présent rapport s'envisage par l'octroi des subventions sollicitées. A défaut, le nombre des moyens pourrait être révisé à la baisse.

Durant l'exercice financier 2024, le marché zonal relatif à l'acquisition des 10 VSAV n'a pu aboutir. Le marché a été relancé et les 10 engins identifiés sur le PE 2024, seront reconduits en sus des acquisitions proposées au PE 2025. Malgré le recours à des marchés zonaux, permettant une massification des achats, il convient d'évoquer les évolutions de châssis, qui entraînent une augmentation financière des engins.

Le parc roulant

Au 1^{er} janvier 2025, le parc roulant est composé de 880 moyens avec 764 véhicules, 91 remorques, 13 cellules et 12 embarcations. Sur les 764 véhicules, près de la moitié a dépassé son amortissement. Le remplacement de ces véhicules à neuf est estimé à plus de 32 M €.

Dans le cadre des objectifs énoncés ci-dessus et conformément au plan pluriannuel d'investissement, il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **3,6 M €** pour le parc roulant correspondant à l'acquisition et l'aménagement de moyens.

Les montants restant sont répartis comme suit :

Plus de 80% de nos engagements concernent le domaine du secours et des soins d'urgence aux personnes (SSUAP). Ces moyens fortement utilisés et transportant les victimes nécessitent un renouvellement régulier.

Engins soins secours urgence	Nombre	Coût
Véhicule de Secours Aux Victimes (VSAV)	10	950 000 €
Montant estimé :		950 000 €

Les missions de lutte contre les incendies de structures, ou de végétaux engagent aussi le nécessaire renforcement de nos moyens. Dans le cadre du Pacte Capacitaire Feux de Végétaux, le SDIS 63 s'est engagé à acheter en 2025, 3 Camions Citerne Feux de Forêts. Ces derniers sont identifiés ci-dessous par la mention **PC**.

Engins incendie	Nombre	Coût
Camion Citerne Feux de Forêts Moyen (CCFM) - PC	3	945 00 €
Engin Pompe Secours Routier (EPSR)	3	1 010 000 €
Montant estimé :		1 955 000 €

Engins commandement	Nombre	Coût
Véhicule Léger Radio Utilitaire Chaîne de Commandement (VLRU CDC)	1	31 000 €
Montant estimé :		31 000 €

Engins déplacement et logistique	Nombre	Coût
Camionnette d'Interventions Diverses (CID)	3	130 000 €
Véhicule Léger Hors Route (VL HR) - PC	2	115 000 €
Véhicule Léger Radio / Utilitaire (VLR/VLRU)	8	224 000 €
Véhicule de Transport de Personnel (VTP)	2	85 000 €
Montant estimé :		554 000 €

Aménagement engins		
Aménagements Camion-Citerne Feux de Forêts Urbain et évolution Secours Routier		
Montant estimé :		110 000 €

Les prix indiqués dans le présent document n'étant pas contractuels, notre investissement sera réajusté au fil des commandes et dans la limite du montant global défini.

Concernant l'affectation en unité opérationnelle de ces moyens, elle sera menée au vu des besoins du SDACR à venir, des capacités et disponibilités opérationnelles des CIS, sous l'autorité de Monsieur le Directeur départemental.

Malgré le montant d'investissement de 3,6 M €, ce plan ne permet pas de renouveler le parc dans sa totalité et exige que l'entretien du parc roulant soit effectué au strict nécessaire et lors d'avarie onéreuse, la réforme soit initiée avec la recherche d'un glissement d'un engin dans la limite des possibilités du service.

L'habillement

Le besoin financier annuel en matière d'habillement pour équiper les nouvelles recrues et assurer les renouvellements des équipements existants correspondant à l'effectif du SDIS 63 est de l'ordre de 750 000 €.

Les efforts réalisés les années précédentes notamment en matière d'acquisitions de tenues de feu de 3^{ème} génération permettent de tendre vers une harmonisation de nos équipements. Pour autant, les évolutions techniques et le renouvellement des Equipements Individuels de Protection nécessitent de maintenir les efforts amorcés.

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **650 000 €** pour l'habillement.

Le matériel embarqué

Afin de prendre en compte les nécessités opérationnelles et les évolutions technologiques, le SDIS assure le renouvellement du matériel opérationnel et de casernement le nécessitant, la livraison des véhicules neufs avec leur armement, le renouvellement ou complément des lots pédagogiques de la formation, des équipes spécialisées et des équipements médico-secourisme.

Le détail de ces besoins est réparti ainsi :

- Armement des engins neufs	100 000 €
- Renouvellement matériel CIS et engins	460 000 €
- Formation	80 000 €
- Équipes spécialisées	140 000 €
- Matériel médico-secourisme	170 000 €

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **950 000 €** pour le matériel.

Dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le SDIS 63 a déposé un projet visant à développer les services numériques permettant d'améliorer la relation entre l'administration publique et les usagers dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la mobilité... Ce fonds finance la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Pour le SDIS 63, la demande s'inscrit dans la politique de déploiement de matériels de télémédecine de type multiparamétriques, d'un logiciel dédié à la dématérialisation

sécurisée des bilans afin d'assurer le transfert des données, et de tablettes équipées de carte SIM M2M. Cette démarche fera en cas d'octroi de la subvention l'objet d'une communication à part entière sur les modalités de dotation, d'emploi et d'exploitation des matériels.

Le mobilier

Considérant que les mobiliers des constructions et des extensions sont intégrés dans les autorisations de programme de chaque construction, le budget alloué doit permettre de couvrir les besoins de renouvellement de mobiliers.

La répartition budgétaire est indiquée comme suit :

- renouvellement mobiliers des services et CIS60 000 €
- aménagement poste de travail35 000 €

Ces renouvellements ou aménagements font l'objet d'une analyse ergonomique réalisée par le service SQVS. Sur demande de la médecine du travail, certains mobiliers affectés à des agents en restriction d'aptitude médiale, peuvent faire l'objet d'un subventionnement par le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapés de la Fonction Publique. Entre 2022 et 2023, le FIPHFP a subventionné le SDIS 63 à hauteur de 30 755 €. Deux dossiers de subvention sont en cours d'instruction en 2024.

De même, le SDIS 63 continue son accompagnement des personnels par un plan d'actions relatifs au travail sur écran. Cette démarche est subventionnée par le Fonds national de Prévention, et ce sont 14 062 € perçus en 2024.

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **95 000 €** pour le mobilier.

L'immobilier

Le parc immobilier du SDIS 63 est composé de 135 CIS au 1^{er} janvier 2024 et de ses sites fonctionnels composés de la direction du Brézet et la plateforme logistique, du site de Crouël, des services et ateliers basés au sein du centre de secours principal de Clermont-Ferrand. Cela représente près de 150 bâtiments distincts dont l'état général diffère.

Le SDIS 63 dispose d'un service maintenance et entretien bâtementaire (SMEB) au sein du groupement logistique et technique (GLT). Ce service a la charge des opérations de maintenance et d'entretien, ainsi que la gestion des contrats de contrôle de sécurité et quelques opérations d'aménagements conséquents. Le Service Unifié Patrimoine Immobilier est lui chargé du programme de construction ou de rénovation de certains projets (Rochefort, Issoire).

Les opérations immobilières sont priorisées au travers de 4 thèmes par ordre de priorité :

- **1/ Sécurité des personnes**260 000 €
 - o Mise en conformité, actions SQVS, sécurisation
- **2/ Pérennité des installations**260 000 €
 - o Remplacements portes sectionnelles, chauffage, équipements divers, travaux économie d'énergie
- **3/ Amélioration vie quotidienne et sobriété énergétique**.....440 000 €
 - o Réhabilitation des Centres d'Incendie et de Secours
- **4/ Esthétique des bâtiments**40 000 €
 - o Ravalement de façades, de voirie, identification CIS :

Un travail de recensement des besoins et d'organisation d'une priorisation des actions est initié. Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **1 000 000 €** pour l'immobilier.

L'informatique administrative

Le programme proposé prévoit de co-construire la stratégie informatique, dans les limites fixées par le Plan Pluriannuel d'Investissement. Il comprend notamment les projets qui visent à :

- Faciliter et fluidifier les demandes des utilisateurs auprès des services support, via le logiciel logistique,
- Fournir des matériels plus performants, dans une optique de développement durable, avec parfois des matériels d'occasion, pour remplacer ceux de plus de 6 ans, voire pour des nouveaux matériels comme les tablettes. Ce qui comprend également des matériels réseaux, des projets avec le Conseil départemental (télécommunications), des copieurs et des postes informatiques (43 sont prévus en 2025 pour 45 000 €),
- Faciliter le partage de l'information au sein et hors de la structure, via l'extension de solutions métiers (BRQ, intranet, ...) et en dématérialisant les données de prévention dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme PLAT'AU (100 000 €) ou en fournissant de nouveaux matériels comme le mur d'images au CTA (40 000 €),
- Protéger les utilisateurs par une politique de cyber sécurité, avec la poursuite de la mise en conformité avec le RGPD et l'adaptation des outils aux nouvelles menaces et le renouvellement pour trois ans de la solution antivirus (95 000 €).

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **585 000 €** pour l'informatique administrative.

L'informatique opérationnelle et outils de communication

Les investissements sont axés sur les infrastructures des CIS et du CTA CODIS. Le plan 2025 est un plan de transition, de préparation de l'arrivée des projets nationaux que sont NexSIS et RRF.

- L'alerte des personnels :
 - poursuite de la migration pluriannuelle en 173 MHz (20 centres à migrer pour 58 000 €) ;
 - pour NexSIS, acquisition de PC+ écrans 4K pour les CIS (50 000 €).
- Les solutions de téléphonie :
 - autocommutateur du CIS de Riom (15 000 €) ;
 - nouveaux smartphone (10 000 €).
- Les infrastructures (installations des CIS, VPC) :
 - pylône du CIS du Pays de Rochefort-Montagne (20 000 €).

- Les matériels de radiocommunications (GVR, postes fixes, sur véhicules, portables) :
 - généraliser les solutions de communication pour les binômes d'attaque (85 000 €) ;
 - améliorer la sécurité des personnels en opération, par le début de l'expérimentation de caméras piétons (23 000 €).

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **349 000 €** pour l'informatique opérationnelle et outils de communication.

Conformément à l'article L.1424-31 du CGCT, la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours a été consultée le 5 décembre 2024.

DÉCISION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le plan d'équipement 2025 tel que présenté ;**
 - **d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits nécessaires à la réalisation du plan d'équipement 2025.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le **27 FEV. 2025**

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN